effet; saisie d'un appel auquel se trouve subordonné le débat nouvellement ouvert à Tourcoing. Cet appel porte sur le jugement même du 15 avril 1890 qui a ordonné l'expertise.

Le compte-rendu du *Journal de Roubaix* auquel nous faisons allusion plus haut, rappelle brièvement les faits. Nous pouvons donc nous dispenser de les exposer de nouveau. Il nous suffit d'indiquer dans quelles conditions l'affaire se présente à Douai.

Le jugement du 15 avril a été frappé d'appel par M. Pierret-Bosquet, à la fois vis-à-vis de MM. Edmond et Paul Sée et à l'égard de MM. Louis et Désiré Benque. Ceux-ci, touchés du dit appel, ont à leur tour appelé à l'encontre de MM. Sée.

Les avocats sont Me Devimeux pour les héritiers de M. Pierret-Bosquet, Me Allaert pour MM. Benque et enfin, pour MM. Sée, Me Camus, ce dernier du barreau de Lille.

D'après Me Devimeux, le tribunal a donné à un expert unique, M. Cornut, une mission inopérante. Il a chargé cet expert, non pas de rechercher si les défectuosités de la charpente ont causé l'accident, mais simplement de dire si elles *ont pu le causer*.

L'expertise est impossible à raison de la disparition des pièces de fer employées à la charpente. Il ne reste que onze fragments recueillis à Constantinople, par l'ingénieur Garnier.

Quelle a été la cause de l'accident? On a parlé d'un ouragan qui aurait sévi en Turquie, le 27 octobre 1889.

En tout cas, l'action en garantie de MM. Benque, contre M. Pierret-Bosquet, est irrecevable en raison de la réception qu'ils ont faite, après essai, des fournitures de ce dernier.

Me Allaert, quant à lui, n'entend pas prendre parti dans le débat, entre l'appelant et MM. Sée. MM. Benque ont un rôle intermédiaire qui, de toute façon, devra les faire sortir indemnes du procès. Ils auront leur recours contre M. Pierret-Bosquet ou sa succession; ou, si leur action en garantie est irrecevable, l'action principale de MM. Sée, vis-à-vis d'eux, l'est également.

Enfin, Me Camus soutient que l'appel direct de M. Pierret-Bosquet à l'égard de ses clients, est irrecevable, parce que ceux-ci n'ont pas directement conclu contre l'appelant, en première instance.

En ce qui concerne l'appel de MM. Benque, l'avocat de MM. Sée répond, au contraire, par des arguments qui tendent à réfuter la critique du jugement faite au nom de M. Pierret-Bosquet.

La Cour a retenu l'affaire en délibéré.

On sait que l'assignation primordiale de MM. Sée fut en 100.000 francs de dommages-intérêts. Il peut être intéressant de savoir comment se décompose cette somme. Pour les victimes de l'accident, 4.754 francs seulement. Pour réfections et autres dommages, 24.518 francs. Pour préjudice général on atteint à portée à la réputation de la maison Sée, 60.000 francs.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Les médecins et les plombs des ateliers Jacquard

Roubaix, le 21 janvier 1891

Monsieur le Rédacteur du *Journal de Roubaix*,

Décidément, vos aimables correspondants finissent par donner trop de gravité à une question bien légère, quoiqu'il s'agisse ici de plombs de Jacquard. On croirait qu'ils tiennent essentiellement à prouver aux lecteurs de votre excellent journal, que ce vil métal n'a jamais été dangereux que pour les malheureux perdreaux.

Disons le tout d'abord; on a montré presque de l'animosité contre ce « bon docteur D. » qui a peut être eu le tort de conserver l'incognito et le tort plus grand encore de publier dans un journal politique des notes dont le public ne peut saisir toute la portée. Mais je ne vois pas que le cas soit pendable et ne sais pourquoi d'honorables fabricants, s'échauffant bile, viennent nous tramer un tissu de réflexions plus ou moins spécieuses, pour prouver, contre toutes les opinions admises, que le plomb n'a jamais donné, ou peut n'avoir jamais causé de coliques saturniques, (pourquoi ne pas écrire saturnales.)

Que malgré le plomb, l'excellent ouvrier J.-B. Serépel se porte à ravir et soit un vieillard jovial et célèbre dans le monde jacquariste, je ne puis, pour ma part, que l'en féliciter.

Mais, dans le cas pendant, son observation pourrait tout au plus prouver qu'aux attaques d'une maladie ou d'une infection, l'organe de l'un résiste moins bien que celui de l'autre, dans des conditions identiques. Jetez les yeux sur une salle d'hôpital, et, dites-moi pourquoi ceux qui vivent dans un milieu de tuberculeux, ne le deviennent pas tous? Dites-moi pourquoi, dans une bataille où chacun a les mêmes obligations devant la mort, n'est-il pas frappé par ce terrible plomb? L'exception n'est-elle pas là toujours, et toujours ne confirme-t-elle pas la règle?

Votre correspondant, très généreux en fait de détails, nous a gratifié d'une description complète du plomb de jacquard; mais pourquoi a-t-il omis de nous dire que, dans ces derniers temps, et presque partout, le fer a remplacé le plomb, qui sous peu ne sera plus qu'à l'état de souvenir?

Voilà ce sur quoi j'aurais insisté et même j'aurais conseillé à ce bon docteur, (toujours bons les docteurs) de prescrire à ses malades anémiques un séjour dans ces salles, où le plomb avait été si dangereux et où le fer actuellement, remplissant l'air de ses impalpables poussières, aurait pu être si utile.

C'eût été finir amiablement une polémique qui, tout en restant galante, aurait pu être parfois moins vive dans ses termes.

Veuillez, Monsieur le Rédacteur, donner à ces pauvres lignes en quête d'un refuge, l'hospitalité que vous voudrez, et agréez mes sincères salutations.

Docteur IGNOTUS.

UNION DES ACHATS

Economie, Epargne, Assurances gratuites sur la vie, contre les accidents, contre les maladies, contre l'incendie. Pensions de retraites garanties par l'Etat ou par des Mutualités. Constitution de dots aux enfants, assurances militaires, participation aux tirages financiers, etc.

Ce Bon détaché du journal est accepté en paiement comme espèces pour une valeur de

30 CENTIMES

et dans une proportion de 5 ou 10 % par toutes les maisons adhérentes à l'Union des Achats.

N. — *Il est valable pendant la journée du 25 Janvier, mais ne donne pas droit aux avantages réservés aux possesseurs de Bons de 0,50 cent., 1 fr. et de 5 fr., délivrés par l'Union des Achats avec une réduction de DIX POUR CENT.* (Voir les notices).

NORD

Un bureau de tabac dévalisé à Fâches. — Des malfaiteurs, après avoir brisé un volet et cassé un carreau qu'ils avaient enduit de savon, se sont introduits pendant la nuit de mardi à mercredi, dans le débit de tabac tenu par Mme veuve Deneulin.

Il ont fait main basse sur tout ce qui était à leur convenance. Une caisse de cigares de 15 fr., 20 paquets de cigares, valeur 30 fr.; 235 paquets de cigarettes de différents prix, valeur 95 fr. 50; 60 casquettes 75 fr., 50 boules de laine et d'autres objets sont devenus leur proie.

Mme veuve Deneulin, 68 ans, et une autre dame de 77 ans occupaient seules la maison; elles dormaient dans une chambre voisine et n'ont rien entendu.

La gendarmerie a procédé à une enquête. Des perquisitions ont été opérées dans plusieurs maisons du village. Rien n'a été découvert.

On soupçonne cependant un repris de justice dangereux qui va être surveillé de près, car il n'est pas commode de se débarrasser des marchandises emportées, et nous espérons que tôt ou tard, les voleurs tomberont entre les mains de la justice.

Un legs à recueillir. — Avis aux maires des pays miniers:

« M. Pamodenc, décédé à Nice, le 3 février 1890, a légué par testament une somme de 300,000 francs aux orphelins, âgés de moins de quinze ans, enfants d'ouvriers tués dans les mines dans la période du 3 février 1887 au 2 février 1890. Cette somme sera répartie entre tous les enfants au prorata de leur âge au moment du décès de leurs parents.

» MM. les maires sont priés de vouloir bien en informer les intéressés et transmettre leur demande au préfet qui l'adressera au ministre des travaux publics chargé d'exécuter le legs. »

Une catastrophe à Coppenaxfort. — Jeudi soir, vers neuf heures, un petit omnibus appartenant à l'*Hôtel de Flandre*, de Dunkerque, s'était arrêté à l'estaminet Chevalier, à Coppenaxfort.

Le conducteur Quinson; M. Bortram, marchand de fourrages à Dunkerque; M. Grenom, sa femme et ses deux enfants étaient descendus; Mme Bertram et ses deux petites filles: Marie, âgée de 9 ans, et Jeanne, âgée de 7 ans, étaient, au contraire, restées dans la voiture.

» Tout à coup, le cheval livré à lui-même recula et l'équipage tomba dans le canal de Bourbourg, dont la glace se brisa sous le poids du véhicule.

» Une des petites filles, Marie, a pu être sauvée, mais son état inspire des inquiétudes. Mme Bertram et la petite Jeanne ont été victimes de cet épouvantable accident.

Toutes les personnes dont nous venons de faire l'énumération avaient entre elles un lien de parenté; elles revenaient d'une fête à Eringhem, chez M. Maeghermann, cultivateur.

BELGIQUE

MOUSCRON. — *Nécrologie.* — M. l'abbé Adolphe Hovine, de Mouscron, âgé de 80 ans et demi, curé, depuis vingt ans, à Bas Warneton (Belgique), vient de mourir.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX. — Déclarations de naissances du 22 janvier.* — Hélène Klabbe, rue Sébastopol, 35. — Joseph Souillé, rue Christophe-Colombe, 14. — Léonis Richard, relle du Ballon, 60. — Ferdand Edfrennes, rue de Lannoy, fort Despret, 63. — Henri Bonte, rue du Pile, cour St-Léon, 4. — *Déclarations de décès du 22 janvier.* — Marcel Denaert, 11 mois, rue Galvani, 33. — Jean Dewasle, 11 mois, rue de l'Ermitage, 22. — Amélie Schalck, 65 ans, rue Bernard, cour Verviaeck. — Caroline Heremans, 31 ans, rue Philippe-le-Bon. — Brolgnies, présenté sans vie, rue de l'Hospice, 18. — Marie Masset, 44 ans, Hôtel-Dieu. — Maurice Schot, 4 jours, Hôtel-Dieu. — Isabelle Hebart, 27 ans, Hôtel-Dieu. — Jeanne Decock, 1 mois, rue de France, 67.

CROIX. — Déclarations de naissances du 14 au 20 janvierr — André Dutrisu, rue Charles-Quint — Mathilde Truys, rue de Thionville. — Amand Vander-straeten, Grand'Rue. — Marie Baas, rue de la Plaine. — Pierre De Martens, rue du Pavé-Bontiqne — Charles Gille, rue de la Makellerie. — Edonard Mornie, rue de Belfort — *Publications de mariages.* — Pierre Briffant, 56 ans, journalière, et Octavie Chrétien, 55 ans, journalière. — Albert Feraillis, 23 ans, pharmacien, et Pauline Lanno, 22 ans, sans profession. — Victor Borezée, 30 ans, menuisier, et Fidélins Deleplancge, 22 ans, tisserande. — Alfred Hourez, 26 ans, coordonnier, et Clémence Moreau, 24 ans, employée. — *Déclarations de décès du 15 au 20 janvier.* — Philipps Deparis, 57 ans, ex-garde champêtre, Grand'Rue. — Juliette Brawaene, 21 ans, rue Charles-Quint. — Auguste Baunr, 9 mois, rue de la Fonderie. — Debuysscher, présent sans vie, rue de Lille. — Marie Salesss, 15 mois, Fort Bonlanger. — Emélie Boudry, 40 ans 7 mois, ménagère, rue Saint-Jacques. — Plancke, présenté sans vie, rue Saint-Jacques.

WATTRELOS. — Déclarations de naissances du 15 au 22 janvier. — Achillis Barbez, Touquet. — Georges Lambart Sartel. — Amiset Masure, Enfar. — Fidéline Dujardin, rue des Loers. — Maurice Lepontrs, rue du Beck. — Albert Maertens, Bellierie. — Emile Farvarque, Place. — Constant Schotte, Martinoire. — Jules Motte, Crétinier. — Hélène Itaweire, Sartel. — Germaine Lerougs, Baillerie. — Germaine Decourcelle, rue des Fleurs. — Henri Hoccart, Grimonpont. — Germaine Lisagre Beanlieu. — Juliette Bandringleu, rue du Beck. — *Publications de mariages.* — Gustave Gérard, 24 ans, chauffeur, et Laurence Delfosse, 21 ans, visitense de pièces. — Henri Jacquart, 23 ans, charcutier, et Flore Baas, 27 ans, couturière. — Jules Flipo, 25 ans, marchand, et Adèls Henno, 30 aus, marchande de lait. — *Déclarations de décès du 15 au 22 janvier.* — Adelaide Langerart, 49 ans 2 mois, tisserande, Hôpital. — Léonie Lambart, 1 an, Sartel. — Léon Lesentro, 18 mois, Petit Tonrnay. — Jean Ladsous, 3 ans 2 mois, Crétinier. — Rosalie Libbrecht, 78 ans 10 mois, sans profession, Hospice. — Jean-Baptiste Rousselle, 31 ans 6 mois, employé de commerce, rue du Ronbaix. — Edouard Deboise, 53 ans 6 mois, tissrand, Sartel. — Thèophile Gilleron, 10 mois 6 mois, Vieille-Place. — Nozbert Duvillers, 77 ans 1 mois, tissrand, Sartel. — Prudent Vancoppenolle, 7 mois 15 jours, Saint-Liévin.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du 22 janvier Camille Duthoit, rue du Dragon. — Jean-Baptiste Desmettre, rue du Chêne-Houpline. — Julia Delannoy, rue de Menin. — Hippolyte Hacquenets, rue de la Croix-Rouge. — Alfred Descluwe, rue de la Hante-Voie. — *Du 23.* — Henri Surmont, à l'Epinette. — Germaine Masselis, à la Marlière. — Fernande Rosse, rue de Paris. — Henri Ross, rue d'Anvers. — Julien Carpentier, rue de Gand.

Déclarations de décès du 22 janvier. — Laure Favorel, 7 mois, rue du Jambon. — Marie Masnre, 90 ans, sans profession, rue de Mulhouse. — Jean Janssens, 50 ans 7 mois, journalier, Hôpital-Civil. — Henri Thomas, 37 ans 10 mois, paisseur, Hôpital-Civil. — Jean-Baptiste Desmettre, 57 ans 4 mois, marchand, Hôpital-Civil. *Du 23.* — Achille Pollet, 47 ans 8 mois, rentier, rue Joire. — Emile Lnggbe, 26 ans 9 mois, cordonnier, rue Julianns Verdonok, rue de la Croix-Rengo.

BONDUES. — Déclarations de naissances du 15 au 22 janvier. — Emile Lamarcq, au Mont. — Désiré Delespièrre, rue Bosquiel. — *Mariage.* — Henri Bents, 24 ans, garçon brasseur, et Juliette Blondeau, 21 ans, tisserande. — *Déclaration de décès du 16 au 23 janvier.* — Stéphanie Lefebvre, 72 ans, Petit Bondues.

MOUVAUX. — Déclarations de naissances du 15 au 22 janvier. — Léonie Crop, la Vert-Pré. — Célestin Potteau, le Vert-Pré. — Louise Goblet, Croix-Bonillette. — Emile Baert, Croix-Bouillette. — Joséphine Delaval, les Bounets. — Léocadie Beugnet, le Pil. — *Déclarations de décès du 15 au 22 janvier.* — Hubert Duhamel, 4 ans 3 mois, les Bonnets. — Pierre Vandenbossche, 71 ans 10 mois, le Pil. — Chais, présenté sans vie, Esther Duqueizan, 20 ans 11 mois, iss Durlez.

FLERS-LILLE. — Déclarations de naissances du 8 au 22 janvier. — Jean Haller, route de Lannoy. — Désiré Gheerart, sentier de Canteleu. — Adrien Dumoulin, au Recueil. — Julia Martin, route de Lannoy. — Félicie Godts, au Recueil. — Marcel Delbecq, à la Place. — *Publications de mariages.* — Léon Dumez, 28 ans, apprêteur à Flers, et Angèle Duriez, 25 ans, journalière, à Hem. — Vincent Seloses, 27 ans, journalier, et Rosine Bridelance, 29 ans, journalière à Flers. — François Brnlois, 23 ans, jardinier, à Wasquehal, et Sophie Catel, 26 ans repasseuse, à Flers. — *Mariage.* — Louis Buisine, 33 ans, cultivateur, à Vendeville, et Maria Dufermont, 23 ans, sans profession, à Flers. — Louis Dubar, 32 ans, cultivateur, à Flers, et Noémie Deleporte, 32 ans, sans profession, à Annappes. — *Déclarations de décès du 6 au 22 janvier.* — Elese Hazebrouck, 30 ans, cultivatrice, au Bourg.

Vêtements pour hommes tout faits et sur mesnrs
Voir Maison A. FÉVRIER et Cie, 16-18, rue Neuve, LILLE
COUPE ET FAÇON GARANTIES
49503—2428

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LEMPIRE-NEPVEU qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Marie-Augustine-Sophie NEPVEU, veuve de M. Charles-Aimé-César LEMPIRE, décédée à Roubaix, le 23 janvier 1891, à l'âge de 62 ans, administrée des Sacrements de notre mère à Saint-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Saint Solennels, qui auront lieu le dimanche 25 courant, à 4 heures, en l'église St-Martin, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Loups, 14.

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de M. Achille-Paul-Joseph POLLET-VERNIER, décédé le 22 janvier 1891, dans sa 4e année, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu lundi 26 janvier, à onze heures, en l'église Saint-Michel, à Lille, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de l'Est pour y être inhumé. L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Inkermann, à Lille, à 10 heures 3/4. — Messe au Maître-Autel de ladite église, le mardi 3 février 1891, pendant toute la matinée, et Obit Solennel le même jour, à 11 heures. 25413

Les amis et connaissances de la famille DUSSART-DELERUE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Marcel-Fernand-Victor-Joseph DUSSART, décédé à Roubaix, le 23 janvier 1891, à l'âge de un an, sont priés de considérer le present avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le dimanche 25 conrant, à 3 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Galvani, 33, près de l'église du Sacré-Cœur.

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 26 janvier 1891, à 10 heures, pour le repos de l'ame de Dame Augustine-Catherine-Stéphanie-Joseph DERUMAUX, membre des Confréries de St-Vincent-de-Paul et du Tiers Ordre, veuve de M. Jean-Baptiste DUBAR, décédée à Roubaix, le 24 décembre 1890, dans sa 59e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Paroisse Notre-Dame: mercredi 23 courant, à 8 heures. Obit demandé par les Dames de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul; vendredi 30, à 7 heures. Obit demandé par la Confrérie de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 26 janvier 1891, à 9 heures, pour le repos de l'ame de Dame Augustine-Angélique LEROY, veuve de M. Louis CHABOT, décédée à Roubaix, le 14 janvier 1890, à l'âge de 71 ans, administrés des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu

Un Obit solennel aura lieu, le lundi 26 janvier 1891, à 10 heures, pour le repos de l'ame de Monsieur Jean-Baptiste DESMETTRE, époux de Dame Rosalie LEJEUNE, décédé à Croix, le 24 janvier 1890, à l'âge de 71 ans, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 26 janvier 1891, à 10 heures, pour le repos de l'ame de Monsieur Nicolas-Louis-Joseph BENOIST, décédé à Roubaix, le 25 janvier 1890, dans sa 8e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maître Autel de l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 26 janvier 1891, à 10 heures, pour le repos de l'ame de Dame Victoire MASQUELIER, veuve de M. Louis PROUVOST, décédée pieusement à Roubaix, le 19 décembre 1890, dans sa 86e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — La Confrérie de Notre-Dame du Sacré Cœur fera célébrer un Obit, le jeudi 29 janvier, à 8 heures, en la même église. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame à Roubaix, le lundi 26 janvier 1891, à 9 heures, pour le repos de l'ame de Dame Joséphine DELMOTTE, épouse de M. François D'HALLUIN, décédée à Roubaix, le 17 décembre 1890 dans sa 56e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 26 janvier 1891, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Monsieur Charles-Louis VANMIENNE, charron, décédé à Roubaix, le 10 novembre 1889, dans sa 46e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 27 janvier 1891, à 9 heures, pour le repos de l'ame de Monsieur Jean-Joseph ROCHAIX, époux de Dame Louise TILLIER, décédé à Roubaix, le 21 décembre 1890, dans sa 58e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LA NEIGE & LE DÉGEL

L'élévation de la température amène le dégel sur la Seine. Le fleuve charrie des glaçons. Dans l'intérieur de Paris, on maintient un chenal autour des bateaux amarrés le long des quais pour les préserver du choc des glaces.

Par suite de la débâcle subite, la Garonne charrie d'énormes glaçons. A Tonlouse, la grande école de natation Raynaud, qui a 80 mètres de longueur sur 30 de largeur, rompt ses amarres et est brisée. Une autre grande école de natation que l'on avait amarrée au quai a été entraînée par une banquise qui, dans le choc, entraîne une borne, un pan de mur et un réverbère sur le quai.

Les propriétaires ont dû se sauver à la nage. Au pont de la Daurade, un bateau-lavoir a été submergé. L'établissement connu sous le nom de *bains Gignoux*, a été défoncé par des glaçons et pour sauver quelques épaves, les sapeurs du genie ont dû en briser la moitié à coups de hache.

TRIBUNAUX

L'AFFAIRE WLADIMIROFF

Versailles, 23 janvier. — L'affaire Wladimiroff a continué aujourd'hui, par l'audition des témoins.

L'un d'eux, M. de Closmadeuc, négociant, qui avait été le temoin de Mme Dida lors de son premier mariage est celui qui la détourna de s'unir à Wladimiroff; il qualifie celui-ci de rastaqnouère.

M. de Closmadenc termine sa déposition ainsi:

Quand Clary vint m'annoncer qu'il l'avait tuée, j'ai dit: « La pauvre enfant! et elle qui croyait qu'il se tuerait! J'avais bien dit qne c'était un lâche; un rastaquouère.

» Ah! on n'habite pas Juvisy sans avoir connu la famille Dida... (A l'accusé): Vous faites il de 25,000 francs de rente, vous assassinez cette femme et vous dites que vous l'aimez! Ah! tenez, c'est abominable!»

Me Demange. — Monsieur a juré de parler sans haine et sans crainte.

M. le Président. — Voyons, monsieur de Closmadenc.

Le témoin. — Ah! je ne puis contenir mon indignation! Je suis père de famille (montrant le poing à l'accusé), et moi si j'avais été le père, j'aurais eu votre peau.

M. le Président. — Je vous en prie.

Le témoin. — Oui, votre peau, misérable!

M. le procureur de la République. — Ayez plus de foi dans la justice; elle se fera. (Agitation.)

L'audience est levée à 7 heures 40. On parle d'une audience ponr dimanche.

DEMANDEZ PARTOUT LE

SAVON DES MILLE PARFUMS

Préparé par FERRAILLE Aîné

Croix, près Roubaix.

Savon exquis réunissant toutes les qualités qui constituent le meilleur des savons. 48600—23333

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

24 JANVIER 1794

Le vicaire Robert

La persécution religieuse était alors dans son plein, et particulièrement rigoureuse dans les pays comme le Doubs où les catholiques étaient si nombreux que pour les empêcher d'occuper les fonctions électives, il fallait les envoyer comme réquisitionnaires aux armées pendant que, comme nous l'avons trop vu en 1870, les patriotes restaient. Aussi ce n'était plus seulement les prêtres réfractaires qu'on traquait, c'est-à-dire ceux qui, remplissant des fonctions dans la hiérarchie ecclésiastique, étaient tenus par la loi de prêter serment à la Constitution civile du clergé et l'avaient refusé: ceux-là étaient déportés s'ils n'étaient pas sortis de France avant le délai qui avait été fixé, et mis à mort comme émigrés s'ils restraient; mais c'était aussi les prêtres libres et les religieux qui n'étaient astreint à aucun serment; on les jetait en prison comme suspects, sauf à trouver plus tard un prétexte à les guillotiner.

Tout cela n'empêchait pas cependant les prêtres légitimes de remplir leur mission près des fidèles au prix de mille dangers; cachés dans le pays ou réfugiés en Suisse malgré le péril qu'y créait pour eux la lâcheté des autorités du canton de Neufchâtel qui les livrait parfois sous la pression de l'ambassadeur Barthélemy (depuis directeur, comte de l'Empire et pair de France), ils rentraient furtivement dans le pays pour administrer les sacrements, et on a retrouvé il n'y a pas bien longtemps dans les dossiers des procédures suivies contre eux, des portefeuilles saisis comme pièces à conviction et contenant des ornements pontificaux et étaient encore renfermées des hosties consacrées qui sont aujourd'hui gardées dans la chapelles des archevêques de Besançon.

Parmi ces prêtres coursegeux était le vicaire Robert, honoré de la haine spéciale des Jacobins; lors de l'installation de l'évêque constitutionnel, au lieu du faire chanter le *Te Deum* dans son village, il était monté en chaire pour entonner les vêpres paroissiens le *Miserere*; puis, comme les Jacobins du voisinage étaient venus en force pour s'emparer de lui, il avait fait sonné le tocsin et, vêtu en batteur en grange, avait conru au devant d'eux leur dire de déguerpir au plus vite, sans quoi le village allait leur faire un mauvais parti.

Depuis il se cachait tantôt en France, tantôt en Suisse, ce qui le constituait émigré, revenait remplir son office de prêtre en contrebande, et à toutes les observations répondait en riant: « Est-ce que vous avez jamais réussi à convertir un contrebandier? » Le 14 janvier, la neige garda l'empreinte de ses pas depuis la frontière, on le suivit jusqu'à la maison où il était et on le cerna; l'agent national furetant partout finit par le découvrir; Robert était solide et n'eût fait qu'une bouchée de l'agent qui se trouvait seul en face de lui; celui-ci eut peur, « demeure là, dit-il, et cache-toi, je ne dirai rien », et une fois sorti le loyal républicain alla chercher sa bande. Robert fut arrêté, lié et bientôt amené au château de Salvoir, où le tribunal venait de se transporter pour juger cinquante-sept catholiques qui avaient assisté à des messes nocturnes prêtres insermentés; pendant deux nuits, Robert et eux, quoique séparés, s'unirent par des chants religieux, et le 24, Robert fut condamné à mort. Ils le virent revenir priant pour ses bourreaux, et se mirent en prières, puis ils le virent marcher au supplice, devançant sa escorte et à l'heure marquée, un sanctique d'actions de grâces jaillit de leurs lèvres et de leurs cœurs, l'écha aud avait fait son œuvre, Robert venait de rementer vers Dieu.

CHOSES ET AUTRES

Entre amies de pension.

— Tu as vu le fiancé de Jeanne, comment est-il!

— Il marche lentement, l'air morne et solennel; enfin un mari « de première classe »!

***

Le docteur est venu voir la maman et le bébé.

Pour le bébé, de l'excellent lait, et veiller surtout à ce que le lait soit de la même vache.

Quant à la maman, rien de grave, un peu de faiblesse, seulement. Avec des biftecks bien saignants...

— Du même bœuf, docteur?

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Direction: M. Thierry. — Mercredi 25 janv. — Ridean à 6 h. 1/2. — Dimanche 25 janv. — Au bénéfice de M. Gauelly, grand ler rôle et Mme Gauelly, 1re soubrette. — LA GRANDE MARNIERE, drame en 5 actes et 8 tableaux, de M. Georges Ohnet. — LE PROCES VAURADIEUX, comédie en 3 actes, par MM. Delacour et Hennequin. — Ordre du spectacle: 1. La Grands Marniers; 2. Le Procès Vauradieux. — Prix des places ordinaire du dimanche et lundi.

Jeudi 29 janvier, MANON, opéra-comique en 5 actes et 6 tabl.

THEATRE DE ROUBAIX (situe rues Richard Lenoir et Archimède). — Direction: Mme Vve G. Deschamps. — Bureaux à 6 h. 1/2. — Ridean à 6 h. 0/0. — Dimanche 25 janvier 1891. — Spectacle exceptionnel. Pour la première fois à Roubaix. — LE PUITS QUI PARLE, pièce à grand spectacle, opéra-comique, féerie en 3 trois actes et 6 tableaux, de MM. Beaumont et Burani, musique de M. Edmond Audran. — 1re représentation de l'immense succès: L'HOMME AU MASQUE DE FER, féerie en 5 actes, de MM. Arnould et Fournier. — Ordre du spectacle: 1. L'Homme au Masque de Fer; 2. Le Puits qui parle. — Prix des places ordinaires.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

CARNAVAL DE NICE

Tir aux Pigeons de Monaco

BILLETS D'ALLER ET RETOUR

DE PARIS, NICE ET MENTON

Valables pendant 20 jours, non compris le jour du départ

1re CLASSE. — PRIX: 190 FRANCS

Faculté de prolongation d'une période unique de 10 jours moyennant le paiement supplément de 10 0/0.

Billets délivrés du 30 janvier au 8 février 1891 inclusivement et donnant aux voyageurs le droit de s'arrêter, tant à l'aller qu'au retour, à toutes les gares comprises dans le parcours ainsi qu'à Hyères. Ils sont valables pour tous les trains, à l'exception des trains rapides nos 7 et 10 partant: le premier, de Paris, à 7 h. 15 soir; le second, de Menton, à 11 h. 24 matin et de Nice à midi 37.

Les voyageurs porteurs de ces billets peuvent également prendre, moyennant le paiement du supplément perçu des voyageurs porteurs de billets à plein tarif, les trains de luxe composés de lits-salons et de sleeping-cars.

Les enfants de 3 à 7 ans paient place entière.

Les voyageurs ont droit au transport gratuit de 30 kilogs de bagages.

On peut se procurer des billets et des prospectus détaillés à la gare de Paris P. L. M. et dans les bureaux-succursales: rue Saint-Lazare, 88; rue des Petites-Ecuries, 11; rue de Rambuteau, 6; rue du Louvre, 44; rue de Rennes, 45; rue St-Martin, 252; place de la République, 8; rue Sainte-Anne, 6, et rue Molière, 7; rue Etienne Marcel, 18, ainsi que dans les diverses agences de voyages. 25416

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

DÉCOCTÉS D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

25590

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé la

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phtisie, dyssenterie, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesses), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Witry-lès-Reims (Marne), le 22 octobre 1890.

Je fait personnellement usage de la Revalescière, et la prescris à mes malades particulièrement dans les affections du tube digestif, et dans tous les cas où il y a intérêt à soutenir et à ramasser les forces des malades; j'en ai toujours obtenu les meilleurs résultats. Dr L. RAVAUD.

M. le Dr Elmslie écrit: Votre Revalescière vaut son pesant d'or.

Le Dr Vermeulen, d'Anvers, écrit, le 16 octobre 1888: « J'ai prescrit avec le plus grand succès et à plusieurs reprises, votre Revalescière. En ce moment encore, je traite un enfant qui ne devra la vie qu'à elle. »

Cette, 2 janvier 1890. Votre Revalescière m'a empêché de mourir depuis dix-huit mois; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 2 ct environ 20 c. le repas, 45 ans de succès; 100,000 cures annuelles. Aussi LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi *franco* contre mandat-poste. En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, à Paris.

Dépôt à Roubaix chez: MM. Morelle-Bourgeois, épicier; Desfontaines, épicier; Cheminade, épicier. 24853

GOUVERNEMENT IMPÉRIAL

DE RUSSIE

Conversion et Remboursement

DE L'EMPRUNT CONSOLIDÉ DE 4 1/2 0/0 DE 1875

Au moyen d'un Emprunt consolidé de 4 0/0 or de 320 millions de francs

AFFRANCHI A TOUT JAMAIS DE TOUT IMPOT RUSSE

En vertu d'un Oukase Impérial, les titres de l'Emprunt 4 1/2 0/0 1875, sont appelés au remboursement pour le 1er mai et cesseront de porter intérêt à partir de cette date.

En même temps S. M. l'Empereur a autorisé l'émission d'un emprunt consolidé 4 0/0 or de 320 millions de francs, exclusivement affecté jusqu'à due concurrence à la conversion et au remboursement de l'Emprunt 4 1/2 0/0 1875, le surplus dudit Emprunt devant être remboursé en espèces.

Les demandes de Conversion seront reçues à Paris

Chez MM. de ROTHSCHILD, frères

21, Rue